



Le 25 mai 2018, le nouveau règlement relatif à la protection des données personnelles (RGPD), est entré en vigueur. Ce règlement encadre le traitement des données à caractère personnel et le respect de leur confidentialité par les entreprises.

Afin de nous conformer pleinement au RGPD, nous avons dû effectuer quelques ajustements.

Pour préparer ce changement en toute sérénité, www.intratone.info a préconfiguré toutes vos résidences en « résidents ».

Qu'est ce que cela veut dire ? Vous aurez toujours accès aux événements mais ceux-ci seront anonymes.

Mon bâtiment ne concerne pas des particuliers, comment faire ?

A1



Mes résidences

10 sites (1 à 10)

Rechercher un site

Tout mettre à jour

Affichage



A1

Connectez vous au site de gestion www.intratone.info et allez dans l'onglet « Mes résidences ».

A2

Sélectionnez la résidence où vous souhaitez modifier l'option.

Régler le statut RGPD des résidents

intratone

Régler le statut RGPD des résidents



A3

Vous aurez le choix entre 3 possibilités :

- **Résidents** : Pour l'habitat collectif, les événements seront anonymes.
- **Tertiaire** : Vous êtes employeur, ce bâtiment ne contient que des employés de votre société. Les événements sont visibles 3 mois.
- **Prestataires** : Des intervenants d'une autre société qui viennent dans mon bâtiment. Les événements sont visibles 3 jours.

Si vous avez une résidence complète, il est possible de faire ce réglage par cage.

Attention, toutes les modifications sont datées et enregistrées avec le nom du compte qui en a fait la demande. Cette information pourra être fournie à la CNIL en cas de contrôle.

Gestion du compte

Mon compte

Mes sous - comptes

Mes agences

Gestion du compte : Cedric

Généralités

Résidences

Gestion Sites

Divers

Clés Pass

Gestion Sites	Autorisé à
Créer, modifier, supprimer les résidences	✓
Créer, modifier, supprimer les appartements	✓
Modifier les statuts RGPD	✓
Modifier le nom des appartements	

A4

A4

Les sous comptes ne peuvent pas modifier ce réglage sans que l'administrateur leur en donne le droit dans « Mes sous comptes » rubrique « Gestion des sites ».